

LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

Journée Nationale de Prévention des Toxicomanies



Vente anticipée le 15 Octobre 1994
à Paris

Vente générale dans tous les bureaux de poste
le 17 Octobre 1994



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Œuvre du peintre Vladimir Velickovic

Mise en page de Charles Bridoux

Impression en héliogravure

Format vertical 22 x 36

50 timbres à la feuille

Journée Nationale de Prévention des Toxicomanies

La toxicomanie est, selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, un "état de dépendance physique, ou psychique, ou les deux, vis-à-vis d'un produit et s'établissant chez un sujet à la suite de l'utilisation périodique ou continue de celui-ci".

L'usage de la drogue peut conduire à une forte aliénation de la liberté individuelle. On connaît les conséquences chez l'individu : développement d'un sentiment de persécution, angoisse du manque, surdosage pouvant entraîner la mort, troubles pulmonaires aigus consécutifs à l'inhalation de solvants, transmission de maladies graves comme la syphilis, l'hépatite B et le sida par échange de seringues infectées. Dans ce domaine, les toxicomanes constituent un groupe à haut risque. En effet, on estime aujourd'hui que 32 % d'entre eux sont séropositifs. Si aucune catégorie sociale n'est épargnée par la drogue, celle-ci frappe inégalement les classes d'âge : la population toxicomane est jeune (27 ans en moyenne) et plus particulièrement masculine (3 hommes toxicomanes pour une femme).

Au regard de la loi du 31 décembre 1970, l'usage de la drogue est un délit. Mais le tribunal peut renoncer aux poursuites si l'usager accepte de se faire soigner : c'est l'injonction thérapeutique. Les lois de 1986 et de 1987 ont renforcé le dispositif répressif en adoptant une procédure de comparution immédiate pour les petits revendeurs et en aggravant les peines pour trafic.

La lutte contre le trafic des drogues illicites est un pilier fondamental de la politique de la France contre la drogue.

L'aide aux toxicomanes (accueil et soins) est également essentielle pour lutter contre l'exclusion dont ils sont souvent victimes.

La réduction des risques d'hépatites et de sida, liés à l'usage de drogues par voie veineuse, est en cours par une nouvelle politique de substitution médicamenteuse (programmes Méthadone).

La prévention, en particulier celle qui vise au renforcement du choix des personnes ne consommant pas de produits psychotropes (prévention primaire) est à privilégier. Elle consiste à sensibiliser les jeunes et l'ensemble de la société adulte aux notions positives d'éducation à la santé, d'engagement personnel dans une expression individuelle ou collective (culture, loisirs, sports, travail) qui concourent à les détourner du tabac, de l'alcool, des drogues illicites, des médicaments psychotropes. C'est dans cet esprit que le timbre-poste participe à la première Journée Nationale de Prévention des Toxicomanies le 15 octobre 1994.



JOURNÉE NATIONALE

DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES

La toxicomanie est, selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, un "état de dépendance physique, ou psychique, ou les deux, vis-à-vis d'un produit et s'établissant chez un sujet à la suite de l'utilisation périodique ou continue de celui-ci".

L'usage de la drogue peut conduire à une forte aliénation de la liberté individuelle. On connaît les conséquences chez l'individu : développement d'un sentiment de persécution, angoisse du manque, surdosage pouvant entraîner la mort, troubles pulmonaires aigus consécutifs à l'inhalation de solvants, transmission de maladies graves comme la syphilis, l'hépatite B et le sida par échange de seringues infectées. Dans ce domaine, les toxicomanes constituent un groupe à haut risque. En effet, on estime aujourd'hui que 32 % d'entre eux sont séropositifs. Si aucune catégorie sociale n'est épargnée par la drogue, celle-ci frappe inégalement les classes d'âge : la population toxicomane est jeune (27 ans en moyenne) et plus particulièrement masculine (3 hommes toxicomanes pour une femme).

Au regard de la loi du 31 décembre 1970, l'usage de la drogue est un délit. Mais le tribunal peut renoncer aux poursuites si l'usager accepte de se faire soigner : c'est l'injonction thérapeutique. Les lois de 1986 et de 1987 ont renforcé le dispositif répressif en adoptant une procédure de comparution immédiate pour les petits revendeurs et en aggravant les peines pour trafic.

La lutte contre le trafic des drogues illicites est un pilier fondamental de la politique de la France contre la drogue.

L'aide aux toxicomanes (accueil et soins) est également essentielle pour lutter contre l'exclusion dont ils sont souvent victimes.

La réduction des risques d'hépatites et de sida, liés à l'usage de drogues par voie veineuse, est en cours par une nouvelle politique de substitution médicamenteuse (programmes Méthadone).

La prévention, en particulier celle qui vise au renforcement du choix des personnes ne consommant pas de produits psychotropes (prévention primaire) est à privilégier.

Elle consiste à sensibiliser les jeunes et l'ensemble de la société adulte aux notions positives d'éducation à la santé, d'engagement personnel dans une expression individuelle ou collective (culture, loisirs, sports, travail) qui concourent à les détourner du tabac, de l'alcool, des drogues illicites, des médicaments psychotropes.

C'est dans cet esprit que le timbre-poste participe à la première Journée Nationale de Prévention des Toxicomanies le 15 octobre 1994.



Illustr. : Œuvres de Ben.